

## Compte-rendu du conseil municipal du mardi 19 octobre 2021

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Françoise Berthois, Colette Andrevon, Sébastien Brasy, Nathalie Chanaux, Pierre-Marie Roche, Elsa Bréard-Mêlé, Didier Faye, Isabelle Joyet, Jonathan Vallet, Angélique Fanget, Yvon Blondon, Brigitte Clutier.

Absents excusés : Frédéric Finand (pouvoir à Nathalie Chanaux), Stéphane Goncalves.

Le conseil est ouvert à 20h30.

### **1. Création d'un poste d'agent technique**

- Florence de Lignerolles était en disponibilité depuis 2016. Elle a démissionné, ce qui rend le poste d'ATSEM vacant.
- Lucas Chareyron a remplacé Florence de Lignerolles sur son poste. Grâce à des aides de pôle emploi, il a suivi un CAP Assistant petit enfance pour lequel il sera bientôt diplômé.
- Lucas Chareyron sera embauché comme agent technique tant qu'il ne dispose pas du CAP Assistant petit enfance.
- Le contrat serait de 20,5 heures annualisées, horaire qu'il pratique actuellement.

Vote : pour : 14

### **2. Délibération sur transfert de charges résultant de la définition de l'intérêt communautaire.**

- Suite au versement de la taxe économique à la communauté de commune, les communes ont eu une dotation compensatoire de la part de celle-ci. Cette dotation compensatoire est forfaitaire mais peut varier lors de transferts de compétences dans un sens ou l'autre.
  - Exemple : la compétence voirie transférée à EBER a conduit à une diminution de la dotation compensatoire pour Sonnay d'environ 10k€.
- La délibération concerne :
  - La prise en charge de la voirie, signalisation horizontale et verticale à la charge d'EBER pour l'ex territoire de Beaurepaire (CCTB).
  - Le fauchage et l'élagage retournent à la responsabilité des communes
  - Retour de l'éveil musical dans les écoles élémentaires de l'ex CCTB vers les communes.
  - Cours de gymnastique et entretien de la mémoire pour personnes âgées, développement des nouvelles technologies des écoles élémentaires et maternelle : retour aux communes
  - Enlèvements des tags et graffitis sur les bâtiments communaux : à la charge des communes.
- Pour SONNAY, la dotation compensatoire s'élève à 257060€.
  - Pour SONNAY le transfert de compétence ne concerne que les 27 hydrants (bornes incendie).
  - La perte de dotation compensatoire sera de 2340€ par an.

Proposition de vote : pour : 14

### **3. Question diverses :**

- Information de Claude Lhermet sur des discussions d'éventuel transfert de responsabilité de la petite enfance vers le COM COM.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**